
Commissions parlementaires

Commission des affaires sociales

Consultation générale

Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité (document concernant les services de santé)

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 4 avril 2006 dans le cadre d'une consultation générale sur le document concernant les services de santé intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 24 mars 2006. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. La Commission se réserve également le droit de rendre publics les mémoires reçus.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes et les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Vous êtes également invités à transmettre par courriel le fichier de votre mémoire. Toutefois, cela ne vous dispense pas de produire une version papier de celui-ci.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : Mme Denise Lamontagne, avocate, secrétaire de la Commission des affaires sociales, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : 418 643-2722 ; télécopieur : 418 643-0248
Courriel : cas@assnat.qc.ca

45847